AST BTP Ainfo

La lettre d'information de votre Service de Santé au Travail du BTP de l'Ain

N° 7
Décembre 2022

www.ast-btp-ain.fr

LE MOT DU PRESIDENT…

Chers adhérents,

Cette année 2022 a été ponctuée par un renforcement de notre équipe médicale afin de répondre plus rapidement et plus efficacement à vos demandes en santé au travail. La téléconsultation est maintenant généralisée dans tous nos centres pour libérer plus de temps médical. Nos actions sur le terrain et en entreprise se développent pour apporter plus de prévention et de sensibilisation avec une montée en compétence de l'équipe pluridisciplinaire.

Le conseil d'administration a également été renouvelé en début d'année suite à l'adaptation des statuts de l'association pour rester en conformité avec la loi votée en 2021.

Notre lettre d'information a permis, tout au long de cette année, de communiquer sur la modification de la réglementation en matière de santé au travail, les nouveaux types de visites médicales et de partager des actions concrètes de prévention via des témoignages dont nous remercions vivement les entreprises interviewées.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et permettez-moi de citer Albert Camus en vue de 2023 « En cette nouvelle année, on ne demande pas grand-chose : du travail et de la santé ! ».

le Président, Xavier RENAUD

LE SAVIEZ-VOUS ?

❖ **Sobriété Energétique et légionnelles**

Nous relayons une alerte du réseau national de la CARSAT : en ces temps de sobriété énergétique, attention à ne pas baisser la température des eaux chaudes sanitaires en dessous de 50°C (y compris dans les bases vie) car il y a un risque de prolifération de légionnelles.
En référence, vous pouvez consulter l'arrêté du 30 novembre 2005 sur les règles à respecter concernant les températures des réseaux et aux points de puisage.

❖**Travailleurs Non salariés (TNS) du BTP : un service identique aux salariés NOUVEAU !**

Les employeurs non-salariés, dont l'entreprise est adhérente à l'AST BTP (entreprise du BTP se situant dans l'Ain), peuvent bénéficier des mêmes services que ceux proposés à leurs salariés, **dont le suivi médical.**

Pour cela, il suffira qu'ils s'identifient sur le portail Adhérent lors de la prochaine déclaration annuelle des effectifs en début d'année 2023.

Les infirmiers de l'AST BTP

De gauche à droite :
Carolane, Louis et Mathilde



TÉMOIGNAGE…

Des infirmiers en santé au travail de l'AST BTP de l'Ain sur leur métier

Carolane, Mathilde et Louis sont les 3 infirmiers en santé au travail de l'AST BTP de l'Ain. Ils sont chacun affectés à un secteur géographique ; à savoir respectivement Bourg en Bresse, Meximieux et Port. Ils vous font partager la spécificité de leur métier.

***Carolane** : « Après un tutorat en interne, je suis actuellement une formation spécifique au métier d'infirmier en santé au travail. Le cœur de ce métier est la prévention en lien avec le poste de travail, exercé à titre individuel lors des entretiens infirmiers, mais aussi à titre collectif notamment dans le cadre des sessions de sensibilisation intra et interprofessionnelles.*
Le BTP est un domaine spécifique, nous sommes amenés à nous déplacer au sein des entreprises et sur les chantiers afin de prendre connaissance des différents postes de travail des salariés, voire des aménagements préconisés par le médecin du travail.
Lors de la réalisation des entretiens infirmiers, nous travaillons en collaboration et sous la responsabilité du médecin du travail, que nous pouvons solliciter en cas de nécessité.
Le travail en équipe pluridisciplinaire est indispensable dans le domaine de la santé au travail. Les compétences et fonctions de chacun se complètent »

***Mathilde** : « Arrivée depuis peu au sein de l'AST BTP après avoir été dans le soin, mes motivations principales étaient de créer un lien avec un autre public, les salariés, et d'avoir une démarche en amont c'est-à-dire préventive. Nos conseils s'exercent lors de la surveillance médicale mais également sur le terrain. Les différents métiers du BTP apportent une approche très diversifiée et spécialisée de la profession, ce qui enrichie nos actions exercées en équipe ou en autonomie »*

***Louis** : « Du fait de mes expériences professionnelles précédentes en service interprofessionnel, dans le tertiaire, l'industrie et la santé universitaire, les principales missions d'un infirmier en santé au travail sont la réalisation d'entretiens avec examens médicaux dans le cadre du suivi périodique des salariés, la prévention individuelle ou collective à travers des actions de terrain ou de sensibilisation.*
Nous avons également un rôle d'orientation et de conseils aussi bien dans le cadre de la santé au travail, que de la santé publique ou de la santé globale du salarié.
Les qualités essentielles d'un infirmier en santé au travail sont l'empathie et la capacité à travailler en équipe tout en étant autonome »

A VOS AGENDAS

La prochaine session de sensibilisation PAROLES D'EXPERT sera en webinaire sur **LES PRATIQUES ADDICTIVES**, **le mardi 13 décembre 2022 de 11h à 12h.**

Pour vous inscrire, contacter nous directement au 04 74 23 58 30 ou par mail : c.cadio@astbtp01.fr

Nous pouvons également, à votre demande, organiser des sensibilisations en intra auprès de vos salariés sur les thèmes suivants : L'hygiène de vie, le sommeil, la leptospirose, les risques liés au plomb, le bruit au travail, le travail de bureau.

Association de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Ain
33, rue Bourgmayer – CS 50039 – 01001 Bourg-en-Bresse – 04 74 23 58 30 – bourgenbresse@astbtp01.fr